

FORMATION

INSTITUT

131

Prérequis

Cette formation n'est pas impérativement réservée aux juristes. Il est cependant nécessaire d'avoir quelques connaissances juridiques pour être en mesure de suivre les séances dans de bonnes conditions

Les objectifs pédagogiques

- Acquérir les techniques et compétences clés nécessaires à la maîtrise de la procédure d'arbitrage

Modalités d'évaluation

- Rédaction d'une sentence
- Echanges avec le formateur

Secteurs d'activités dans lesquels s'exerce la médiation

Tous secteurs d'activités

Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap énoncée. En fonction des demandes spécifiques, nous mettons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Notre référent Handicap est Mme Sabrina Chair, joignable par mail : schair@cmap.fr

N° SIRET 435 001 557 00014

N° NAF 8559A

Enregistrée sous le numéro 1175 56630 75
auprès du préfet de la région Île-de-France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ARBITRAGE



Coût de la formation

Le tarif est de 3200 € H.T. (soit 3840 € T.T.C.) pour les 32h de formation

Public concerné

Avocats, experts-comptables, experts, responsables juridiques, chefs d'entreprise, etc...

La durée

32 heures organisées en 8 demi-journées (de 14h à 18h)

Voies d'accès

- Formation continue
- Candidature libre

Méthode

- 4 cours d'enseignement théorique
- 4 séances d'étude d'un cas pratique
- 1 rédaction de sentence arbitrale

Et après ?

Il est ensuite possible de demander un agrément auprès du CMAP et ainsi intégrer le panel des arbitres du Centre.

Toutefois, la formation n'est pas une condition suffisante pour être agréé, les candidats doivent justifier d'une première expérience arbitrale.

Délais d'accès :

11 jours ouvrés avant le début de la formation

Institut 131, créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
institut131@cmap.fr

ARBITRAGE

Jour 1

L'arbitrage dans la justice

- Définitions
- Arbitrabilité des litiges
- Les conventions qui fondent l'arbitrage
- Principales formes d'arbitrage

Jour 2

L'arbitre / Le Tribunal arbitral

- Choix des arbitres
- Constitution du Tribunal
- Mission de l'arbitre et acte de mission
- Engagements pris par l'arbitre
- Ethique de l'arbitrage

Jour 3

1- Le respect des règles

- L'application des principes directeurs
- L'application des principes spécifiques

2- La conduite du procès

- Les compétences partagées entre l'arbitre et le juge étatique
- La production de preuve en droit de l'arbitrage

Jour 4

La sentence et les voies de recours

- Caractéristiques de la sentence arbitrale
- Effets de la sentence (autorité de chose jugée, exequatur...)
- Voies de recours

Jour 5

Commencer la procédure d'arbitrage (sur la base d'un cas pratique)

- Requête d'arbitrage et réponse à la requête d'arbitrage
- Procès-verbal ou acte de mission
- Audience préliminaire
- Règles de base et premières difficultés (mesures urgentes, déclaration d'indépendance...)

Jour 6

L'audience arbitrale (sur la base d'un cas pratique)

- Audience de preuves et d'instruction
- Incidents d'audience
- Plaidoiries
- Délibération du «Tribunal arbitral» sur le cas pratique

Jour 7

La sentence arbitrale

- Rédaction de la sentence
- Frais et honoraires d'arbitrage
- Efficacité de la sentence

Jour 8

La sentence arbitrale (suite) - Correction de la sentence

ARBITRAGE

Dates

4, 11, 18, 25 septembre - 2, 9, 16
octobre et 6 novembre 2026

Civilité _____

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance __ / __ / __ à _____

Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel (contact inscription) _____

Courriel participant (si différent) _____

Comment avez-vous connu notre formation ? _____

Le tarif est de 3200 € HT (soit 3840 € TTC) pour les 32h de formation.

Je règle par :

- Chèque bancaire à l'ordre du CMAP
- Virement bancaire
BNP PARIBAS Grande Armée
IBAN : FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451
BIC : BNPAFRPPPGA
- Autre (merci de préciser)

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131 .

- J'ai bien pris connaissance des conditions générales et compris la nature de mon engagement.
- J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131
- J'accepte la diffusion de mon adresse email aux participants du groupe de formation.

Cachet de l'entreprise
date et signature